

## Compte-rendu du CHSCT du Territoire de Belfort du mardi 07 février 2017

Le protocole de visite d'établissement est révisé sur les situations « chaudes » évoquées lors du CHSCT du 18 octobre 2016. Quand la secrétaire du CHSCT est saisie d'un problème, elle peut se déplacer, avec une ou deux membres du CHSCT, pour une rencontre informelle de l'équipe. Si besoin, elle saisit alors la DSDEN qui gère. En même temps, une commission restreinte serait réunie le plus rapidement possible pour échanger des mesures à prendre à long, moyen et court terme pour apporter de l'aide. Attention a bien entrer dans le cadre des objets du CHSCT (prévention des RPS par exemple, en précisant bien l'objet de la demande). Tout ce processus d'alerte est retiré du protocole « normal » de visite et fera l'objet d'un « dispositif d'alerte et de contact » discuté et finalisé lors d'un prochain GT.

Pour le protocole de visite normal, pour le second degré, il est prévu de choisir un établissement au plus tard au CHSCT de juin, et de venir en réunion de prérentrée présenter la raison et l'organisation de la visite aux collègues, afin de les associer à la démarche.

Pour toutes les visites, il sera prévu une visite de restitution pour donner aux personnels les préconisations du CHSCT.

## 1 - Adoption du PV du 18 octobre 2016

Adopté à l'unanimité

#### 2 - Visites d'établissement

Les écoles Géhant et Aubert et le collège de Delle seront visités par le CHSCT cette année.

## 3 - Programme d'action 2016-2017

#### **PPMS**

Pour le premier degré, retour d'expérience du 1<sup>er</sup> exercice PPMS. Mme Burgraff rappelle que, pour être valable et voir les difficultés, l'exercice doit se dérouler sur au minimum une heure. Elle explique les principales difficultés rencontrées par les équipes :

- l'alerte est difficile à donner, surtout quand il y a plusieurs bâtiments. Nécessité d'utiliser le portable (pas évident partout) ou de demander des talky-walky à la mairie
- les exercices ont mis en évidence que la composition du 17 comme préalable à

- toute situation de demande de secours, n'était pas assez mis en avant dans les fiches PPMS
- la difficulté d'avoir du silence (on peut chuchoter), notamment chez les élèves à besoins particuliers, pour lesquels l'exercice peut être traumatisant.

Quelques écoles n'ont pas encore fait leur PPMS.

Pour le second degré, la DSDEN n'avait pas fait d'analyse. Le Sgen-CFDT donne donc les éléments recueillis dans son enquête auprès des établissements :

- tous les collèges ont un PPMS et presque tous l'ont modifié et adapté suite aux exercices
- l'action du SDIS 90, qui a formé les collègues et les élèves (IPCS) est très appréciée et très efficace dans le cadre des exercices
- même si parfois les exercices ne sont pas pris très au sérieux par certains élèves ou collègues, une culture de la sécurité est en train de se développer
- reste qu'il est difficile de faire remonter des demandes d'améliorations bâtimentaires qui seraient très coûteuses.

#### **Formations**

Pour le 1<sup>er</sup> degré, il est décidé que des plages « formation CHSCT » seront inscrites au PAF, et que le libellé exact sera défini ensuite. Ceci permet d'anticiper les problèmes de remplacement.

- « Risques Psycho Sociaux » : 16 inscrits et une liste d'attente, ça fonctionne bien. Il y aura bientôt une proposition de formation RPS niveau 2.
- « Troubles Musculo Squelettiques » : en direction des équipes maternelles, encadré par un kiné, une formation précédée d'un diagnostic dans une école 2 mercredi après-midi, avec mise en situation entre les 2 séances. Est-ce que ça peut compter comme animation pédagogique ? Pour cette année non, mais ce sera au PAF l'an prochain via « formation CHSCT ».
- « Placer sa voix » : avec un orthophoniste MGEN et l'IEN musique
- « PSC1 »: 15 personnes en septembre, puis autre session en juin. Une formation aux
- « gestes qui sauvent » peut aussi être organisée pour les collègues qui sont entrés dans la fonction avant 2006, et qui ne possèdent pas le PSC1.

Pour le 2nd degré, il semble qu'il y ait eu un raté, la proposition de la formation « RPS » n'ayant pas été transmise par le rectorat.

**DUER** : groupes d'analyse DUER sont lancés, ils se décomposent en 2 temps, 2h de formation et ensuite analyse de quelques DUER pour mettre en application la formation. L'application numérique rectorale permettant la saisie des DUER est en test sur des établissements.

# 4 – Espace d'accueil écoute de la MGEN

Les PAS (point d'accueil solidarité) ont été créés par un accord-cadre ministère-MGEN. Cette année, le PAS de Belfort a été sollicité par 26 personnes qui ont bénéficié de 70 entretiens. Sur l'académie, 107 personnes ont été accueillies pour 222 entretiens.

Les modalités d'appel téléphoniques pour joindre les PAS de toute la France sont modifiées. Depuis janvier, une plate-forme nationale avec une plus grande amplitude horaire est ouverte à Nantes avec un seul numéro national. Cela évite le problème des appels tombant sur un répondeur, et permet l'aiguillage des appelants sur le PAS de leur choix (un montbéliardais pourra choisir le PAS de Belfort plutôt que celui de Besançon).

Cette information pourrait être diffusée via les fiches de paye dans le 1er degré, si le Rectorat est d'accord et via les correspondants MGEN dans le 2nd degré. Le nouveau numéro est le : 0 805 500 005. Il permettra aussi de proposer une écoute téléphonique aux personnels ne pouvant pas se déplacer dans un PAS.